



Réalisation
de tous les diagnostics immobiliers
nécessaires pour les ventes ou locations.

Etablissement
des constats pour les prêts bancaires
(PTZ, De Robien, ...), pour les conformités
des logements, pour le contrôle des
assainissements non collectifs.

Réalisation
de Pré-Diagnostics Energétiques
subventionables suivant
le CDC de l'ADEME

PCR Externe
pour les professions utilisant
un appareil à rayons X

Devis gratuit au 06 89 14 11 64

Tarif 2010 TTC

(Hors analyse(s) Amiante éventuelle(s))

		1p	2p	3p	4p	5p	6p
Plomb	Maison	130	145	160	175	190	205
	App.	115	125	135	145	155	165
Plomb + 1 DIAG	Maison	162	183	206	228	252	274
	App.	149	166	183	200	217	234
Plomb + 2 DIAG	Maison	205	234	266	295	328	357
	App.	193	217	242	267	291	316
Plomb + 3 DIAG	Maison	245	280	320	356	397	433
	App.	233	265	296	328	359	391
Plomb + 4 DIAG	Maison	281	323	370	412	460	503
	App.	270	308	346	384	422	460

Hors Diag Plomb.		1p	2p	3p	4p	5p	6p
Nb DIAG	1	60	70	80	90	100	110
Nb DIAG	2	102	119	136	153	170	187
Nb DIAG	3	142	166	190	213	237	261
Nb DIAG	4	182	213	246	277	312	343

+10 Euros si plus de 30 km

PTZ		100	100	100	120	120	120
Assainissement (1SDB+1WC)		120	120	120	140	140	140
De Robien		120	120	120	140	140	140

PRE-DIAGNOSTIC ENERGETIQUE

Vous êtes gérant d'immeuble, bailleur social, syndic de copropriété, gestionnaire de patrimoine bâti, responsables de sociétés, ... et vous souhaitez faire des économies d'énergies,

Pour aider à la prise de décision, l'ADEME, dans une démarche de partenariat, propose des méthodes d'analyses, d'études et de comparaison pour permettre aux décideurs d'identifier les gisements d'économies d'énergie et de mettre en œuvre rapidement des actions de maîtrise des consommations d'énergie rentables économiquement.

Pour cela, l'ADEME apporte une subvention aux décideurs qui font réaliser un pré diagnostic énergétique sur l'ensemble des installations utilisant de l'énergie (suivant CDC de l'ADEME)

Le coût maximal du pré diagnostic (pour 2 à 3 jours en fonction des informations disponibles) pris en compte par l'ADEME est fixé à 2300€ et le taux d'aide est de 70%.

Et en cas de situations simples où des préconisations opérationnelles peuvent être faites dès la conclusion du pré diagnostic et qu'il ne sera pas fait appel aux autres types d'intervention, le coût maximal pris en compte par l'ADEME est de 3800€

PCR Externe

pour les professions utilisant un appareil à rayons X

Devis gratuit